

**BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES ET PREVENTION DES  
INONDATIONS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET  
PRIMITIF**

**EXERCICE 2023**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du budget primitif 2023 du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget primitif 2023 du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>4</b>
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.2 La dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>6</b>
<b>4. La section d'exploitation du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>7</b>
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif 2023	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif 2023	8
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>9</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif 2023	9
5.2 les recettes d'investissement du budget primitif 2023	10

## 1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est définie par les compétences citées aux 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

Le budget primitif du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 21 309 K€
- ✓ en section d'investissement : 13 350 K€.

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », les indicateurs de gestion ont été calculés.

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>

	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023	
<i>Recettes de gestion courante</i>	21 305 K€	21 306 K€	1 K€	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 252 K€	10 997 K€	746 K€	7%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>11 053 K€</b>	<b>10 308 K€</b>	-745 K€	-7%
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>52%</b>	<b>48%</b>	<b>-7%</b>	
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0	0	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	10 078 K€	0	-10 078 K€	-100%
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>-10 078 K€</b>	<b>0 K€</b>	10 078 K€	-100%
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>976 K€</b>	<b>10 308 K€</b>	9 333 K€	957%
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>5%</b>	<b>48%</b>	<b>957%</b>	
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0	0	0
<i>Recettes réelles</i>	21 305 K€	21 306 K€	1 K€	0%
<i>Dépenses réelles</i>	20 420 K€	11 088 K€	-9 332 K€	-46%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>885 K€</b>	<b>10 218 K€</b>	9 333 K€	1054%
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>4%</b>	<b>48%</b>	<b>1054%</b>	
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0	2 670 K€	2 670 K€	0%
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>885 K€</b>	<b>7 548 K€</b>	6 662 K€	753%
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>4%</b>	<b>35%</b>	<b>753%</b>	

Le budget annexe relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dispose de solides soldes intermédiaires de gestion résultant du volume de recettes réelles plus important que celui des dépenses réelles.

Pour 2023, le taux d'épargne de gestion courante a baissé de 7% compte tenu de l'augmentation des crédits relatifs à la révision de prix des marchés publics. En effet, les dépenses de gestion courante réelles de fonctionnement ont augmenté alors que les recettes de gestion courante ont été reconduites pour 2023.

A noter qu'en 2022, les taux de l'épargne de gestion et l'épargne nette avoisinaient respectivement 5% et 4% avec la constitution d'une provision pour gros entretien. En retraitant, cette dépense, la situation financière du budget annexe reste constante.

## 2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations ».

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	1 941 K€	72 K€	89 K€	2 670 K€	4 539 K€

Pour l'exercice 2023, il est prévu un emprunt d'équilibre à hauteur de 2 670 k€ qui devrait porter le stock de la dette au 31 décembre 2023 de 4 539 k€.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » avec les principaux indicateurs de suivi.

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement 2023 accordé	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	95 950 000,00	2 787 805,80	9 272 168,64	13%	11 165 200,00	-	0,00%

Le montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022 s'établit à près de 96 M€. Les principales opérations sont constituées en bassins versants.

Code opération	Libellé des 10 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement 2023 accordé	Taux de cofinancement 2023 en %
2021000600	Bassin versant Huveaune	20 000 000,00	37 516,80	3 070 500,00	16%	2 495 000,00		
2021001300	Bassin versant EZE	12 000 000,00		450 000,00	4%	2 394 000,00		
2021000700	BASSIN VERSANT TOULOUBRE	10 000 000,00	21 711,65	439 400,00	5%	1 205 000,00		
2021000900	Bassin versant Cadière	7 000 000,00	31 794,00	744 073,00	11%			
2021001900	BASSINS VERSANTS TRAVAUX D'URGENCE	7 000 000,00	758 788,01	267 234,64	15%	240 000,00		
2021001400	Bassin versant Aygalades	6 700 000,00	9 780,00	228 774,00	4%			
2021001700	BASSINS VERSANTS ORPHELINS DURANCE	5 000 000,00	111 155,34	750 000,00	17%			
2021001800	BASSINS VERSANT DE L'ARC	5 000 000,00		319 482,00	6%			
2021001000	BASSIN VERSANT BERRE	4 100 000,00			0%			
2019002900	JO 2024 GEMAPI	2 500 000,00	86 455,00	1 000 000,00	43%	2 261 000,00		

## 4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>21 306 K€</b>	<b>21 305 K€</b>	<b>21 306 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>21 306 K€</b>	<b>21 305 K€</b>	<b>21 306 K€</b>	<b>0,00%</b>
013 - Atténuations de Charges	6 K€	5 K€	6 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				0
73 - Impôts et taxes	21 300 K€	21 300 K€	21 300 K€	0,00%
74 - Dotations et participations				
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0 K€	
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>3 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>0,00%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 K€	3 K€	3 K€	0,00%
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>21 309 K€</b>	<b>21 308 K€</b>	<b>21 309 K€</b>	<b>0,00%</b>
002 - Excédent reporté	423 K€	13 104 K€		
<b>Total des Recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>21 732 K€</b>	<b>34 413 K€</b>	<b>21 309 K€</b>	<b>-38,08%</b>

Il est proposé au vote du budget primitif 2023 une stabilité des recettes réelles (hors prise en compte de l'excédent reporté) par rapport à l'exercice 2022. Ainsi, le produit de la taxe relative à la gestion de milieux aquatiques et préventions des inondations est reconduit par rapport à 2022, pour s'établir à 21 000 k€.

S'ajoute une recette d'ordre, inscrit au chapitre 042, pour un montant de 3 k€.

## 4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>9 402 K€</b>	<b>20 420 K€</b>	<b>11 088 K€</b>	<b>-45,70%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>8 880 K€</b>	<b>10 252 K€</b>	<b>10 997 K€</b>	<b>7,27%</b>
011 - Charges à caractère général	3 796 K€	3 006 K€	4 066 K€	35,27%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	828 K€	916 K€	562 K€	-38,66%
014 - Atténuations de Produits	50 K€	400 K€	250 K€	-37,50%
65 - Autres charges de gestion courante	4 206 K€	5 930 K€	6 120 K€	3,20%
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	<b>522 K€</b>	<b>10 168 K€</b>	<b>91 K€</b>	<b>-99,11%</b>
66 - Charges financières	147 K€	90 K€	91 K€	0,52%
67 - Charges exceptionnelles	10 K€	0		
68 - provisions	365 K€	10 078 K€		-100,00%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>12 329 K€</b>	<b>13 993 K€</b>	<b>10 221 K€</b>	<b>-26,96%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	11 945 K€	13 636 K€	9 884 K€	-27,51%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	385 K€	357 K€	337 K€	-5,61%
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>21 732 K€</b>	<b>34 413 K€</b>	<b>21 309 K€</b>	<b>-38,08%</b>
002 - Déficit reporté				
<b>Total dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>21 732 K€</b>	<b>34 413 K€</b>	<b>21 309 K€</b>	<b>-38,08%</b>

Pour 2023, les crédits consacrés aux dépenses de la section d'exploitation sont en baisse de 38%, pour s'établir à 21 309 k€ contre 34 413 k€. Par comparaison à 2022, cette baisse est consécutive à la non inscription d'une provision pour travaux de gros entretien. En retraitant, les crédits relatifs aux provisions 2022, les propositions 2023 enregistrent néanmoins une baisse de 14%.

Pour 2023, les crédits de fonctionnement consacrés à l'activité « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » sont les suivants :

- ✓ 3 006 k€ de crédits au titre des charges à caractère général, soit une augmentation de 35,3% par rapport aux crédits votés 2022 relative à la révision des prix des contrats de prestations de services ;
- ✓ 562 k€ de crédits consacrés aux charges de personnel, en baisse de 38%. Ce poste a été réajusté notamment en fonction des réalisations 2021 et 2022 ;
- ✓ 250 k€ de crédits relatifs aux atténuations de produit ;
- ✓ 6 120 k€ de crédits relatifs aux participations statutaires aux Syndicats constatées au chapitre 65, en hausse de 3,2% afin de gérer la compétence notamment dans la cadre du plan du programme d'actions 2021-2024 voté le 17 décembre 202 ;
- ✓ 91 k€ de crédits consacrés aux charges financières.

S'ajoute à ces dépenses réelles, des dépenses d'ordre pour un montant de 10 221 k€ répartie d'une part pour le virement à la section d'investissement (9 884 k€) et, d'autre part aux opérations d'ordre de transfert entre section (337 k€).

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>12 326 K€</b>	<b>14 041 K€</b>	<b>13 347 K€</b>	<b>-4,94%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>12 228 K€</b>	<b>9 272 K€</b>	<b>13 275 K€</b>	<b>43,17%</b>
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement	12 228 K€	9 272 K€	13 275 K€	43,17%
<b>Dépenses financières</b>	<b>98 K€</b>	<b>4 769 K€</b>	<b>72 K€</b>	<b>-98,49%</b>
13 - Subventions d'investissement	0			
16 - Emprunts et dettes assimilées	98 K€	69 K€	72 K€	3,91%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	0	4 700 K€		0
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 589 K€</b>	<b>862 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>-99,63%</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	3 K€	3 K€	3 K€	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	1 586 K€	859 K€	0	-100,00%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 915 K€</b>	<b>14 903 K€</b>	<b>13 350 K€</b>	<b>-10,42%</b>
001 - Solde d'exécution négatif	545 K€	1 703 K€		
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>14 460 K€</b>	<b>16 606 K€</b>	<b>13 350 K€</b>	<b>-19,60%</b>

Pour 2023, le total des dépenses d'investissement devrait diminuer de 19,60 % par rapport à 2022 suite à la baisse des dépenses d'ordre de plus de 99%.

Les opérations d'équipement sont, quant à elles, en évolution de plus de 43 % par rapport à 2022 résultant de la mise en place du programme pluriannuel des investissements 2021-2024, adopté le 17 décembre 2020.

Ainsi, le budget consacré aux investissements est de 13 M€ se déclinant notamment en bassins versants:

- ✓ Bassin versant de Huveaune : 2 495 k€ de crédits de paiement ;
- ✓ Bassin versant EZE : 2 394 k€ de crédits de paiement ;
- ✓ Bassin versant Orphelins Duranc : 1 283 k€ de crédits de paiement ;
- ✓ Bassin versant de l'Arc : 1 000 k€ de crédits de paiement ;
- ✓ Bassin versant de Bolmon : 350 k€ de crédits de paiement.

S'ajoute un montant de 2 261 k€ de crédits de paiement au titre des études et travaux sur le réseau dans la perspective de l'accueil des jeux Olympiques 2024 et un montant de 2 090 k€ de crédits de paiement relatifs aux travaux de préventions des inondations des quartiers de la Grave et des Médecins dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>545 K€</b>	<b>1 754 K€</b>	<b>3 130 K€</b>	<b>78,39%</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 670 K€</b>	
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0		2 670 K€	
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
<b>Recettes financières</b>	<b>545 K€</b>	<b>1 754 K€</b>	<b>460 K€</b>	<b>-73,81%</b>
10 - Dotations, réserves		52 K€	460 K€	787,76%
1068 - Autres réserves	545 K€	1 703 K€		-100,00%
27 - Autres immobilisations financières				
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>13 915 K€</b>	<b>14 851 K€</b>	<b>10 221 K€</b>	<b>-31,18%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 945 K€	13 636 K€	9 884 K€	-27,51%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	385 K€	357 K€	337 K€	-5,61%
041 - Opérations patrimoniales	1 586 K€	859 K€		-100,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>14 460 K€</b>	<b>16 606 K€</b>	<b>13 350 K€</b>	<b>-100,00%</b>
001 - Solde d'exécution positif				
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>14 460 K€</b>	<b>16 606 K€</b>	<b>13 350 K€</b>	<b>-19,60%</b>

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement d'un montant de 13 350 k€ sont constituées d'une part, des recettes d'emprunt, d'autre part, des recettes financières et enfin des recettes d'ordre.

S'agissant des recettes d'emprunt, il est constitué un emprunt d'équilibre de 2 670 k€ afin de financer les dépenses d'équipement.

S'agissant des recettes financières, il est prévu une inscription de 460 k€ de recettes issues du FCTVA conformément aux réalisations d'équipement des exercices antérieurs. Enfin les recettes d'ordre, elles s'établissent à plus de 10 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 9 884 k€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- ✓ 337 k€ de dotations aux amortissements.